

Sommaire

- 1- CAPA avancement d'échelon du 28 janvier à 14h30
- 2- CA de l'Acopf le 24 janvier à Blois
- 3- Dates importantes

1- CAPA avancement d'échelon : le mercredi 28 janvier à 9h30

Rappel des principes :

Chaque année est établie la liste par échelon de tous les promouvables au cours de l'année scolaire (du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 pour cette année), c'est à dire les conseillers ayant la durée nécessaire du séjour dans un échelon pour être promus au suivant soit au grand choix (le plus rapide), soit au choix soit à l'ancienneté (le moins rapide). Les promouvables au grand choix ou au choix sont classés en fonction de leur note.

Les nouvelles règles depuis 2008 :

1. c'est la note qui départage. *En cas d'égalité...*
2. c'est l'ancienneté de grade. *En cas d'égalité...*
3. c'est l'ancienneté dans l'échelon. *En cas d'égalité...*
4. c'est le mode d'accès à l'échelon (priorité à ceux qui sont déjà passés au grand choix). *En cas d'égalité...*
5. la date de naissance

30% des promouvables au grand choix sont promus et 5/7ème des promouvables au choix sont promus. Sur l'prof, chaque collè-

que peut consulter son dossier et vérifier à quelle date il est promuable au grand choix (GC), au choix (C) et à l'ancienneté.

La CAPA sert à contrôler que les règles sont appliquées et à redistribuer les reliquats : pour chaque échelon le calcul d'un % de promus sur l'ensemble des promouvables ne tombe pas juste :

- Ex 1 : pour passer au 5ème échelon : si 2 collègues sont promouvables au Grand Choix aucun des 2 collègue n'est promu (30% de 2 = 0,60) mais il reste un reliquat de 0,60.
- Ex 2 : pour passer au 8ème échelon si 4 collègues sont promouvables au Choix , 2 sont promus (5/7ème de 4 = 2,86) mais il reste un reliquat de 0,86).

Pour le CG et le C, les reliquats sont additionnés et arrondis à l'entier supérieur (3,70 devient 4). On ajoute des promus dans les échelons où les reliquats sont les plus forts.

Le SNES appelle systématiquement les collègues syndiqués quand ils ont une promotion au CG et au C. Si vous n'êtes pas syndiqués et que vous souhaitez connaître votre changement d'échelon éventuel n'hésitez pas à nous contacter.

2- CA de l'Acopf samedi 24 janvier à Blois

L'Acopf, comme l'année précédente à Rouen a décidé de tenir son conseil d'administration à Blois le samedi 24 janvier et marquer ainsi son soutien aux collègues des CIO du 41. Ce CA sera ouvert à tous les personnels de l'académie et leur donnera la possibilité d'évoquer leurs conditions de travail au quotidien, leur vécu par rapport à une administration qui maintient les collègues dans le flou voire ne les informe pas notamment lorsque les Conseils Généraux se désengagent. La mise en place du SPRO et le cahier des charges voté en assemblée régionale fin décembre montre clairement les intentions de la Région : être donneur d'ordre en matière d'orientation et ce quelque soit le public. L'exemple de Blois montre que le déménagement prévu dans un même lieu avec d'autres services ou structures est l'occasion d'installer un accueil commun et de créer les conditions d'un guichet unique.

**RENDEZ A BLOIS le SAMEDI 24 JANVIER à 13h30
(lieu pas encore connu)**

CIO du 41 : rien n'est réglé bien au contraire...

Lors du GT du 9 décembre, la situation du CIO de Blois et son déménagement ont été abordés.

Rectorat :

- il y a eu des négociations avec l'agglo de Blois pour installer des boxes de confidentialité.
- la Csaio affirme que l'agglo menace de revenir sur sa proposition de louer ses locaux si le CIO a une entrée indépendante ! Les locaux sont bien placés. La solution du lycée A Thierry n'a pas été retenue car le Conseil Régional ne voulait pas s'engager.

Le Dcio de Blois :

- la configuration des futurs locaux convient pas.
- 175 m2 pour 15 personnes : 1 salle de 75m2 (et peu adaptée), 3 bureaux de 15 m2 + 1 pièce de 20 m2 + 1 de 22 m2.
- impossibilité de loger la MLDS.
- pas de salle de réunion en dehors de la salle d'accueil.

Apparemment ce qui a été négocié avec l'agglo et les autres structures, c'est une entrée commune et un accueil commun. Le CIO de Blois devient alors lieu d'expérimentation pour le SPRO.

Les collègues refusent d'aller dans ce nouveau local car ils le jugent inadapté. Des courriers ont été adressés à la Rectrice et au Dasen. La réponse de la Rectrice est claire et sous entend que les collègues doivent maintenant rentrer dans le rang.

3– Dates importantes

- **Lundi 26 janvier à 14h30** : groupe de travail, vérification des barèmes pour le mouvement inter et bonifications médicales.
- **Mercredi 28 janvier à 14h30** : CAPA d'installation : tableau d'avancement au grade de DCIO, avancement d'échelon.
- **Vendredi 6 février matin** : CAPN 1er mouvement des DCIO
- **Vendredi 13 mars matin** : CAPN : résultats du mouvement inter co-psy et 2ème mouvement des DCIO (TA tableau d'avancement au grade de DCIO).
- **Lundi 16 mars à 9h30** : CAPA congés formation, postes adaptés et mesures de carte scolaire
- **Jeudi 18 juin à 9h30** : CAPA résultats mouvement intra co-psy et révision de notes.

Pour des conseils ou demandes d'information n'hésitez pas à nous contacter : au Snes-FSU du Cher le jeudi toute la journée au 02 48 24 53 54 ou au Snes-FSU académique les après midi au 02 38 780 780.

Stage syndical co-psy/dcio

le mardi 27 janvier

**à la nouvelle bourse du travail
de Blois**

